

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 30 (2014)

Artikel: Ces étrangers qui ont construit l'Expo 64
Autor: Bianco, Morgane
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-520351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CES ÉTRANGERS QUI ONT CONSTRUIT L'EXPO 64

MORGANE BIANCO

L'année 2014 marque le cinquantième anniversaire de l'Expo 64, qui a eu lieu à Lausanne du 30 avril au 25 octobre 1964. Si aujourd'hui elle apparaît comme une réussite, si rétrospectivement on a salué l'image autocritique du pays, on oublie trop souvent les tourments initiaux et les nombreuses polémiques suscitées par certaines attractions jugées trop avant-gardistes ou trop critiques envers la nation.

Rappelons que l'idée d'une nouvelle exposition, vingt-cinq ans après la fameuse Landi zurichoise, n'a pas fait tout de suite l'unanimité, en particulier du côté alémanique. Les réfractaires ne voyaient pas l'intérêt de revaloriser l'image d'un pays qui avait su profiter de la sortie de la Deuxième Guerre mondiale pour redémarrer son économie. Il est vrai que la Suisse des années soixante est prospère sur ce plan. Toutefois, c'est durant cette même décennie que se développe le «malaise helvétique» décrit par Max Imboden¹; un malaise accentué par l'affaire des Mirages qui éclate en mai 1964 et marque le début d'une fissure dans la confiance de la population envers son gouvernement. Cette fissure ne cessera de s'approfondir au fil de la décennie, notamment sur la question de l'immigration des ouvriers étrangers. Car la période de croissance a nécessité l'ouverture des frontières afin de pouvoir répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre. Tous les jours, les gares frontalières italo-suisse assistent au débarquement d'ouvriers saisonniers ou annuels. Cette arrivée «massive» inquiète une partie de la population et attise la crainte de l'*Überfremdung*, de l'emprise étrangère. D'ailleurs, le mot «étranger», pour l'époque, est synonyme d'«italien».

Comme l'Expo 64 avait pour ambition de présenter la Suisse d'aujourd'hui et de demain de manière objective, la question des immigrants devait être abordée. Elle le fut par le biais de différents vecteurs et

1 Voir Georg Kreis, *Das "Helvetische Malaise": Max Imbodens historischer Zuruf und seine überzeitliche Bedeutung*, Zurich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2011.

a revêtu des images parfois contradictoires. Séquence critique d'Henry Brandt, questions relativement censurées de Gulliver ou panorama plus flatteur du *Livre de l'Expo*, toutes sont révélatrices du malaise lié à la présence de l'Autre mais aucune ne relève une information de taille: il y eut plus d'ouvriers italiens que suisses sur les chantiers de l'Expo 64.

Après une brève présentation des enjeux de l'immigration durant les années soixante, nous nous pencherons sur les différents traitements de la question des ouvriers étrangers pendant l'Expo 64. Ces images seront ensuite confrontées aux documents officiels internes traitant de l'emploi de cette main-d'œuvre et qui ont été identifiés dans le fonds du Syndic des Archives de la Ville de Lausanne (AVL) dédié à l'Expo 64.

La Suisse et la question brûlante de l'immigration

Le 10 août 1964, après trois ans de négociation, la Suisse et l'Italie signent un accord sur l'immigration qui n'entrera en vigueur qu'en avril 1965, suite à sa ratification par les Chambres fédérales. Cet accord contient trois points principaux: la Suisse accepte que les familles des ouvriers annuels puissent les rejoindre après 18 mois et celles des saisonniers après 45 mois échelonnés sur cinq ans, mais la durée nécessaire à l'obtention du permis C est maintenue à dix ans et non abaissée aux cinq ans souhaités par l'Italie. Si l'accord est considéré comme un compromis équilibré par Max Holzer, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMI) et principal acteur suisse des négociations, il est critiqué par la presse qui estime qu'il entre en contradiction avec la politique migratoire du Conseil fédéral qui cherche à limiter l'arrivée de nouveaux immigrants².

Il faut dire que cette période est marquée par un changement de type d'immigration. Comme le relève Jean-Philippe Widmer, «le caractère temporaire de la migration, qui se traduit par une rotation fréquente des immigrants, tend à s'atténuer depuis le début des années soixante, qui voient l'arrivée massive des familles des travailleurs étrangers. Cela dénote un changement fondamental des objectifs du migrant, qui va désormais essayer de prolonger son séjour dans le pays d'accueil»³.

2 Mauro Cerutti, «La politique migratoire de la Suisse, 1945-1970», in Hans Mahnig (dir.), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zurich, Seismo, 2005, pp. 112-113.

3 Jean-Philippe Widmer, *Le rôle de la main-d'œuvre étrangère dans l'évolution du marché suisse du travail de 1945 à 1976*, Neuchâtel, [s.n.], 1978, p. 14.

En 1964, l'effectif des étrangers résidant en Suisse s'élève à 793 000 personnes, dont 68,7 % d'actifs, pour une population totale de 5 765 350. La population étrangère représente donc 13,75 % des habitants, sans compter 206 305 saisonniers et 49 230 frontaliers⁴.

L'arrivée et l'installation des familles ont sans doute contribué à rendre les ouvriers immigrés plus visibles surtout en période de fin d'expansion économique. En effet, l'année 1962 présentait déjà les premiers signes de la récession, notamment dans le domaine du logement. Les étrangers en deviennent rapidement les boucs émissaires. Même si la grande majorité des Suisses a pu profiter de la période de croissance ainsi que du développement des loisirs et du secteur tertiaire, les plus délaissés reportent leurs difficultés sur ceux qui les côtoient sans paraître vouloir s'intégrer, sur ceux qui semblent créer de plus en plus un «État dans l'État»⁵.

En 1964, un tiers des ouvriers sont étrangers et deux tiers de ces étrangers sont italiens. Cette même année, Alexander J. Seiler réalise un film dédié à leur quotidien, *Siamo italiani*, qui débute ainsi :

«Plus de 500 000 Italiens vivent et travaillent en Suisse. L'économie toujours croissante a besoin de cette main-d'œuvre. Comme "problème", ils font l'objet de discussion – comme êtres humains, ils restent inconnus⁶.»

Le reportage dure 79 minutes et regroupe des témoignages d'Italiens et de Suisses qui soulignent bien le fossé d'incompréhension qui les sépare : les immigrés affirment être parqués dans des baraquements dans lesquels les Suisses mettraient leurs vaches, alors que les Suisses estiment que les Italiens leur volent tous les appartements bon marché. Dans tous les cas, ce film montre bien les ambiguïtés de la question migratoire. Un sujet brûlant et symptomatique du malaise d'un pays qui semble assumer difficilement son succès économique, dû en grande partie à ces ouvriers étrangers.

Outre l'image de voleur de travail et de logement, l'ouvrier italien fait également planer sur la Suisse le spectre du communisme. Rappelons

4 Calculs personnels à partir des données recensées dans Widmer, *op. cit.*, p. 107 et Delia Castelnuovo-Frigessi, *La Condition immigrée: les ouvriers italiens en Suisse*, Lausanne, Éditions d'en bas, 1978, p. 29.

5 L'expression «einen Staat in unserem Staat» est tirée d'une lettre adressée le 10 juillet 1964 par l'Union centrale des associations patronales suisses au Conseil fédéral, citée par Cerutti, *op. cit.*, p. 114.

6 Alexander J. Seiler, *Siamo italiani; il vento di settembre*, Zurich, Film Coop, 2006.

que c'est grâce à l'éclatement de la guerre de Corée que se sont accrues les exportations suisses, créant ainsi une demande importante en main-d'œuvre étrangère. L'Italie devient alors le fournisseur principal de la Suisse et cette dernière est la première terre d'accueil pour les ouvriers italiens. Toutefois, la crainte de l'arrivée de militants communistes pousse à une plus grande surveillance policière. La Suisse connaît quelques épisodes spectaculaires d'expulsions de communistes étrangers (en particulier en 1955, à Winterthur). En 1964, le Ministère public élabore des directives à caractère interne sur l'activité politique des étrangers en Suisse où leur liberté d'opinion est garantie mais où l'activité politique est réservée aux Suisses⁷. Ainsi, malgré l'affirmation de neutralité durant la guerre froide, on sent bien les affinités helvétiques envers le bloc occidental, ou du moins sa crainte du communisme. On retrouve également cet aspect dans l'Expo 64, qui doit sans cesse trouver l'équilibre entre remise en question et préservation du statut de neutralité, le tout sous «l'œil de Berne» incarné par Hans Giger, censeur et délégué du Conseil fédéral. L'image de l'ouvrier immigré, c'est-à-dire italien, connaîtra elle aussi quelques corrections revalorisant la patrie helvétique.

L'ouvrier étranger à l'Expo: entre réalité et mirage

Comme le dit Yannis Papadaniel, «dans leur prétention à être une vitrine officielle de la société à laquelle elles s'adressent, les Expositions nationales procèdent de telle manière qu'elles se présentent comme un modèle de société et un idéal de cohésion»⁸. Si la Landi, en 1939, affirmait la volonté des Suisses d'exister et de résister dans une situation de crise en mettant en avant les valeurs ancestrales de sa paysannerie, la stratégie et l'ambition de l'Expo 64 se trouvent ailleurs, ce qui explique, entre autres, l'hostilité initiale du public suisse alémanique à son égard⁹. Le slogan de l'Expo, «Croire et créer», s'inscrit parfaitement dans ce moment de transition socioculturelle où les Suisses se trouvent face à un

7 Cerutti, *op. cit.*, pp. 94-96.

8 Yannis Papadaniel, «La société en vitrine: le cas de l'Exposition nationale suisse de Lausanne», *A contrario*, 2004/1, vol. 2, p. 68.

9 Lire l'analyse d'Edmond Henry, directeur administratif de l'Expo 64, in: «L'analyse de la presse suisse», *Rapport final / Rapport du directeur administratif*, tome II, Lausanne, 1965, pp. 169-177.

choix : accepter et relever les défis annoncés par les transformations de la société, ou les renier et se plonger dans le passé. Évidemment, l'Expo soutient la première option. En 1964, les valeurs ancestrales ne sont pas mises en avant, elles doivent partager le haut de l'affiche avec le monde moderne mais surtout avec le monde en devenir. L'Exposition nationale de Lausanne est celle de la présentation des problèmes actuels de la Suisse, des problèmes qui n'ont, pour l'instant, pas de solutions concrètes, d'où la large place accordée aux interrogations et aux doutes. Le Village suisse silencieux et reposant, symbole de 1939, lieu de recueil et de repli sur soi, cède alors sa place à une grande halle chaleureuse et bruyante, un espace propice aux échanges et aux débats sous l'œil curieux du géant Gulliver qui tente, tout au long de l'Expo, de dessiner le port rait «du» Suisse.

Henry Brandt et l'accueil des ouvriers immigrés

L'Expo 64 veut sincèrement confronter les habitants du pays à la dure réalité qui les entoure et les cinq films d'Henry Brandt, réunis sous le titre *La Suisse s'interroge*, le démontrent bien¹⁰. Dans le cadre de notre étude, la deuxième séquence, intitulée «Problèmes», est la plus intéressante puisqu'elle aborde la question de l'immigration. Son enjeu est de montrer que la Suisse n'est pas uniquement le paradis présenté dans «La Suisse est belle», la première séquence. Alexandra Walther, dans son mémoire consacré à ce film, explique qu'en mars 1962 Henry Brandt souhaitait aborder les problématiques de la misère, par le biais des manœuvres et du salaire des ouvriers, de la vieillesse, de l'enseignement élitaire et des mères de famille qui travaillent¹¹. La direction lui reprocha toutefois d'être trop critique : le visiteur risquerait d'être blessé plutôt que de prendre conscience des faits. L'objectif n'était pas d'alarmer mais de sensibiliser. C'est pourquoi Henry Brandt insista finalement sur l'augmentation du nombre d'ouvriers impliquant des problèmes de logement ainsi que sur le traitement des personnes âgées par le reste de la société.

10 Henry Brandt, *La Suisse s'interroge*, 1964.

11 Alexandra Walther, *La Suisse s'interroge, ou l'exercice de l'audace*, Université de Lausanne, mémoire de licence, 2007 (non publié).

La séquence «Problèmes» s'ouvre sur une gare déversant une foule d'ouvriers avec leurs valises. Une voix off pose la question suivante¹²:

«Ils quittent leur pays chaque printemps pour venir vivre et travailler chez nous. Nous avons besoin d'eux. Ils construisent nos routes, ils bâtissent nos maisons, ils travaillent dans nos usines. Comment les accueillons-nous?»

S'ensuivent une série d'annonces parues dans la presse où des chambres sont mises en location avec des messages discriminatoires envers les ouvriers étrangers, tels que «keine Italiener», «à louer chambre indépendante à jeune homme suisse», «à louer belle chambre à monsieur sérieux (suisse)», «keine Ital. od. Span.» ou encore «Étranger exclu». La voix off conclut: «Ils sont 700 000, pouvons-nous les tenir à l'écart?»

Même si elle pousse à la réflexion, cette séquence reste toutefois un «simple» témoignage des conséquences de l'arrivée massive des ouvriers. Elle ne dénonce pas les conditions de logement déplorables réservées aux étrangers. On sent ici le passage de Hans Giger pour qui il était inimaginable de présenter au monde l'image d'une Suisse qui accueillerait mal les personnes souhaitant y travailler, comme le souligne cette lettre adressée à René Richterich, adjoint de la direction de l'Expo 64:

«De nombreux Italiens, que nous considérons comme mal logés et vivant à l'étroit, ne trouvent rien de particulier à cela. [...] Il faudrait éviter de montrer [...] que les ouvriers étrangers travaillant en Suisse vivent dans la misère, car cette situation n'est pas une caractéristique de chez nous (et si c'était vraiment le cas, la plupart d'entre eux ne reviendraient plus en Suisse)¹³.»

Officiellement, Henry Brandt pouvait passer outre les commentaires de Hans Giger puisqu'il était «sous les ordres» de la direction. Toutefois, les nombreuses subventions étatiques soutenant l'Expo 64 confirment le proverbe «Qui paie, commande». Si la direction souhaitait susciter les réflexions autour des difficultés helvétiques, le Conseil fédéral veillait toujours à ce que l'image finale ne soit pas trop dommageable pour la patrie, d'où les censures et les modifications de certains aspects de l'exposition. Comme les personnes externes au projet d'Henry Brandt n'avaient accès qu'au texte des scénarios, l'auteur parvint à insérer une plus grande part de critique en jouant sur la superposition du son, de

12 Cité in Alexandra Walther, «La Suisse s'interroge en question», *Décadrages*, n° 11, automne 2007, p. 108. Cet article est disponible sur le site de la revue, <http://www.decadrages.ch/la-suisse-s-interroge-henry-brandt-1964>.

13 Lettre de Giger adressée à Richterich, citée in Alexandra Walther, *op. cit.*, p. 104.

l'image et du ton introduisant ainsi une ironie qui ne pouvait être perçue à la lecture. Ainsi, le scénariste parvint à livrer un film critique sur la Suisse et à échapper, en partie, à la vigilance de Hans Giger, ce qui ne fut pas le cas d'Apothéloz et de son Gulliver.

Le silence de Gulliver

La direction de l'Expo 64 avait chargé Charles Apothéloz, acteur et homme de théâtre, de dresser l'autoportrait du «Suisse». Une étude sociologique fut lancée en 1962 par trois anthropologues travaillant à Paris afin d'obtenir une image fidèle du peuple suisse et de ses conceptions concernant son passé, son présent et son futur. Apothéloz s'est ensuite appuyé sur ces résultats pour élaborer un questionnaire en douze parties qui était distribué aux visiteurs de l'exposition par le célèbre géant Gulliver, venu spécialement en Helvétie pour étudier ses habitants. Selon Pierre Centlivres¹⁴, «avec Gulliver, on avait un enquêteur-médiateur objectif parce que, avec son costume du XVIII^e siècle, il présentait la triple distance de l'étrangeté, de la taille et du temps». Une fois le questionnaire rempli, les réponses étaient codées et analysées en quelques minutes afin que Gulliver puisse rendre son verdict, pousser au débat et amener les Helvètes à affronter le reflet du miroir de manière ludique.

La prétendue objectivité de cette attraction est cependant à relativiser, car, nous l'avons dit, Hans Giger a influencé le contenu du questionnaire. Dans «Gulliver et la politique», René Levy souligne l'enjeu politique incarné par le fameux questionnaire qui a finalement été modifié avant l'ouverture de l'exposition :

«Les thèmes éliminés touchaient l'objection de conscience, l'introduction de la semaine de 40 heures, l'interruption de grossesse, le droit d'établissement des étrangers, le monopole de la radio et de la télévision et l'armement nucléaire. Les questions "neutralisées" concernaient le communisme et l'intégration européenne. Exemple : au lieu de demander si on était favorable ou défavorable à la participation de la Suisse au processus d'intégration européenne, il fallait se limiter à demander si la Suisse devait considérer la question ou non¹⁵.»

14 Pierre Centlivres, «Le portrait introuvable: la Suisse des expositions nationales», in *Ethnologie française: revue de la Société d'ethnologie française*, 2002, tome 32, n° 2, p. 317.

15 René Levy, «Gulliver et la politique», *Mémoire vive*, n° 9, 2000, p. 27.

On le voit, certaines questions touchent directement au rapport de la Suisse avec l'étranger. Le malaise du gouvernement à leur égard s'ancre dans celui, plus large, décrit par Max Imboden: le spleen d'un pays qui s'enrichit alors que ses voisins s'engouffrent dans la guerre froide; la crainte des Suisses face au communisme représenté par les ouvriers italiens; et surtout l'établissement des étrangers, qui renvoie explicitement aux négociations italo-suissees qui ont lieu durant le déroulement de l'exposition. La censure étatique n'empêche toutefois par les visiteurs étrangers de ressentir ces tensions. Suite à sa visite de l'Expo 64, le journaliste allemand Gerhart Müller écrit ceci:

«Ohne mit der demokratischen Gesinnung des Bundesrates rechten zu wollen, nehmen wir ihn beim Wort – schließlich muss er damit rechnen, dass „in aller Öffentlichkeit“ auch das Wort eines nichtschweizerischen – und noch dazu eines kommunistischen – Besuchers einschließt. [...] Man muss weiterhin wissen, dass sich der Herr Gulliver eine strenge obrigkeitliche Zensur gefallen lassen musste. [...] Zum Beispiel ist die Hauptfrage 6 – Wie stellst du dich zum Kommunismus? – nur mit einer der acht Unterfragen zu beantworten, Von den acht Unterfragen sind sieben eindeutig gegen den Kommunismus und gegen die „Oststaaten“ gerichtet¹⁶.»

Évidemment, tous les journalistes ne sont pas aussi critiques et nombreux sont ceux qui saluent l'audace et le courage de l'autocritique proposée par Gulliver. Le refus de publier les résultats à la fin de la manifestation, comme il en était convenu au départ, déboucha sur la polémique. Le comité de l'exposition déclara que le questionnaire manquait de rigueur scientifique mais nombreux sont ceux, parmi la presse et l'opinion publique, qui pensent que c'est surtout parce que les résultats de l'analyse ne correspondaient pas à l'image souhaitée qu'ils ne furent pas publiés.

16 Gerhart Müller, «Expo 64 – Idylle oder Bankrott?», *Die Wirtschaft*, 26.10.1964. Traduction: «Sans vouloir contester l'esprit démocratique du Conseil fédéral, nous le prenons au mot – après tout, il faut s'attendre à ce que "ouvert à tous" inclue le visiteur non-suisse et aussi le communiste. [...] Il faut aussi savoir que M. Gulliver a subi une censure très stricte. [...] Par exemple, la question principale 6 – quelle est votre attitude face au communisme? – avec ses huit sous-questions. Sept de ces huit questions sont clairement dirigées contre le communisme et contre les "pays de l'Est".»

Les stratégies de contre-balancement

Afin de contrebalancer les attractions plus critiques, la direction développe un discours très humanitaire que l'on retrouve tout au long de l'Expo 64 et dans lequel la Suisse, terre d'asile, ne pourrait vivre sans l'immigration ouvrière :

«La matière brute représente le poste le plus “lourd” de nos importations : le quart. Mais nous avons grand besoin de machines et d'appareils que nous ne parvenons pas à produire nous-mêmes : ils forment près d'un cinquième de nos achats. Nous manquons d'ailleurs de forces humaines aussi ; et des centaines de milliers de travailleurs étrangers franchissent, comme une armée pacifique, nos frontières. Italiens, Espagnols, d'autres encore, ont permis à notre industrie de tourner à plein régime. Et nous ne pouvons plus parler de travail helvétique sans leur reconnaître la part qu'ils y ont prise¹⁷.»

Ce discours vient renforcer l'image de la patrie unie et va même plus loin, car chaque individu participant à la construction positive du pays serait considéré comme suisse. On réalise toutefois rapidement que les louanges adressées aux ouvriers étrangers sont cantonnées à leur apport à l'économie suisse. Dans son analyse de l'Expo 64 perçue comme une «société en vitrine», Papadaniel aboutit à la conclusion suivante :

« En accordant une place prépondérante à la sphère professionnelle, et en reproduisant les divisions (le découpage en secteurs se calque en grande partie sur les divisions professionnelles), les organisateurs placent clairement au centre du dispositif la réussite économique. Tous les efforts, individuels ou collectifs, manuels ou intellectuels, convergent vers un même but : soutenir l'économie et assurer la croissance, afin d'aboutir à une prospérité collective (le bien commun étant par là défini)¹⁸.»

La reconnaissance des étrangers est donc bien présente, mais essentiellement d'un point de vue économique. L'Expo 64 semble oublier les aspects politiques et sociaux liés à l'immigration, ces mêmes aspects qui sont le fondement même du discours sur l'*Überfremdung* et qui pèsent de plus en plus dans les choix de politique migratoire. Max Frisch l'a parfaitement synthétisé avec son «Man hat Arbeitskräfte

17 *Le livre de l'Expo : livre-souvenir de l'Exposition nationale suisse Lausanne 1964 ; Il libro dell'Expo : libro ricordo dell'Esposizione nazionale svizzera Losanna 1964*, Berne, Hallwag ; Lausanne, Payot, 1964, p. 57. D'autres exemples de ce genre sont présents dans les chapitres suivants de cet ouvrage : «Du travail aux loisirs», «La Suisse s'interroge» ou encore «En guise de conclusion».

18 Yannis Papadaniel, *op. cit.*, p. 80.

gerufen, und es kommen Menschen»¹⁹ tout comme les commentaires de certains journaux italiens à propos de l'exposition :

« Che cosa vogliono? A qualche centinaia di metri dalla Expo, che vuole rammentare all'uomo la sua vera ragion d'essere, "ces étrangers" aspettano semplicemente di essere considerati uomini²⁰.»

L'ouvrier immigré est donc abordé dans le cadre de l'Expo 64; mais les pressions extérieures ainsi que le fil rouge de la manifestation, à savoir la prospérité économique, en ont créé une image idéalisée, celle d'un étranger intégré qui travaille pour le bien de sa patrie d'adoption. Seules les annonces xénophobes filmées par Henry Brandt noircissent le tableau idyllique de la Suisse neutre, prospère et accueillante. Mais qu'en est-il des conditions concrètes de travail de ceux qui ont construit les murs de l'Expo 64?

Ce que l'Expo 64 ne dit pas

Selon le cinquième rapport final de l'Expo 64, il y aurait eu 8552 ouvriers engagés sur les chantiers de l'exposition entre octobre 1962 et mars 1964. Parmi eux, 3403 étaient suisses et 3489 italiens²¹. Aucun commentaire n'accompagne ce tableau pourtant représentatif du milieu du bâtiment des années soixante. Dans les différents corpus de presse recensés²², rien n'a été trouvé sur ce sujet, alors que d'autres participations étrangères ont soulevé des polémiques: le film diffusé dans le pavillon de l'armée ainsi que l'enquête sociologique préalable au questionnaire de Gulliver sont les créations d'entreprises non suisses. Le silence autour de l'emploi massif d'Italiens peut s'expliquer de différentes manières, notamment par le fait qu'on ne les voit pas durant la manifestation. Ils ne sont présents que pour construire et déconstruire le corps de l'Expo 64.

19 Max Frisch, *Öffentlichkeit als Partner*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1967, p. 100. «Nous voulions des bras, et ce sont des hommes qui viennent».

20 A. Pandini, «Lettera a uno svizzero», *Avanti*, 08.07.1964. «Que veulent-ils? À quelques mètres de l'Expo, qui veut rappeler à l'homme sa raison d'être, "ces étrangers" sont simplement en attente d'être considérés comme des hommes.»

21 *Rapport final / Conclusions*, tome 5, Lausanne, 1965, p. 43.

22 Archives Cantonales vaudoises (ACV), PP 888.69-70: Presse Suisse – Association de la presse suisse romande; Archives de la Ville de Lausanne (AVL), C 22: Archives du Syndic (Exposition nationale 1964), cartons n° 47 à 50; AVL, P 220: Apothéloz, cartons n° 31 et 32; Archives Fédérales Suisses (AFS), J2.10: Expo 64, Service de l'information.

La consultation du fonds du Syndic de la Ville de Lausanne consacré à l'exposition a été riche en découvertes, car même si l'emploi massif d'ouvriers, en majorité étrangers, n'a pas fait la une de la presse, il a posé quelques difficultés à la direction, en particulier concernant leur hébergement.

Le 23 novembre 1960, soit environ deux ans avant le démarrage des travaux, des personnalités vaudoises, la direction et le service des constructions de l'Expo 64 se rencontraient afin de d'échanger des points de vue préliminaires concernant les logements devant abriter la main-d'œuvre. M. Amrhein, représentant du service des constructions, aborde la question comme suit:

«Il faut distinguer deux catégories de main-d'œuvre, soit: a) la main-d'œuvre étrangère; b) la main-d'œuvre suisse qualifiée et non qualifiée (chefs d'équipes, techniciens). Pour la catégorie a), il ne faut pas prévoir d'aménagements intérieurs particuliers; même des pièces à plusieurs lits seront admissibles. L'essentiel est d'obtenir un loyer très bas. Par contre, pour la catégorie b), il serait à prévoir des logements d'une pièce pour personne seule²³.»

Cette distinction rappelle les petites annonces filmées par Henry Brandt qui pointent du doigt la xénophobie régnant en Suisse durant les années soixante. Toutefois, au fil des rencontres et des discussions, la séparation de la main-d'œuvre disparaît et on ne parle plus que des «ouvriers». Le 6 juin 1962, le secrétaire de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), M. Gilliéron, informe la direction de l'exposition que la FVE est dans l'impossibilité de se charger de l'organisation du logement de la main-d'œuvre, il précise toutefois le statut particulier des saisonniers, apport principal en matière d'ouvriers dans le bâtiment:

«Pour l'exécution des travaux de construction proprement dits, il est probable que ce sont essentiellement les travaux de maçonnerie et de génie civil qui nécessiteront l'occupation, sur place, d'un certain contingent d'ouvriers étrangers pour la plupart, que les entrepreneurs adjudicataires des travaux devront s'occuper de loger.

Or, l'attribution de la main-d'œuvre étrangère n'est faite aux entrepreneurs, par l'Office cantonal du travail, qu'à la condition que ceux-ci aient pris les mesures nécessaires en vue du logement de ces ouvriers. On peut donc supposer que ces entrepreneurs ont pris les dispositions nécessaires pour le

23 AVL, C 22: Syndic, BD 24/7551.26: Commission de la main-d'œuvre, PV de la séance du mercredi 23.11.1960, p. 3.

logement de leurs ouvriers étrangers. Cela paraît du reste être le cas pour la généralité des ouvriers actuellement occupés dans la région lausannoise et aux grands travaux routiers²⁴.»

Finalement, la solution envisagée par la direction sera «de construire 5 blocs de 2 baraques neuves, de 32 lits par baraque (capacité totale = $5 \times 2 \times 32 = 320$ lits), de les exploiter et de les faire reprendre, après l'Exposition, par la Ville de Lausanne²⁵»; le tout pour un prix de construction de 586 550 francs. Le prix de la nuitée pour un lit dans une chambre en comportant deux s'élèverait à 2 francs pour un ouvrier et à 4 francs pour les cadres et les employés de l'exploitation²⁶. Le rapport ne spécifie pas s'il s'agit de chambres différentes ou si le prix est simplement fixé selon les salaires de chacun. La capacité de 320 lits indique que la plupart des ouvriers ne seront pas logés dans ces baraquements et que ce sont donc leurs patrons qui devront leur trouver une chambre²⁷. Cette hypothèse est renforcée par une feuille volante trouvée dans le fonds du Syndic qui s'adresse aux employeurs occupant du personnel étranger et qui illustre une nouvelle approche dans le logement des étrangers :

«Des réclamations toujours plus nombreuses parviennent aux autorités et à la presse au sujet des conditions de logement du personnel étranger.

Alors même qu'elles visent le plus souvent des cas isolés, ces plaintes, lorsqu'elles sont justifiées, produisent un effet psychologique regrettable aussi bien en Suisse qu'à l'étranger et aggravent les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

Le Conseil fédéral a prié les gouvernements cantonaux de se préoccuper de ce problème et de prendre les mesures qui s'imposent afin de prévenir des anomalies dans ce domaine et de les réprimer s'il y a lieu²⁸.»

Le changement de discours concernant le logement des ouvriers étrangers s'opère au moment où ce n'est plus à l'Exposition d'en loger la majorité.

24 AVL, C 22: Syndic, BD 24/7551.27: Logement du personnel, lettre de la Fédération vaudoise des entrepreneurs adressés à la Direction de l'Expo 64 le 06.07.1962, p. 2.

25 AVL, C 22: Syndic, BD 24/7551.26: Commission de la main-d'œuvre, lettre du directeur administratif de l'Exposition, Edmond Henry, adressée aux membres du Comité directeur de l'Exposition nationale, le 07.09.1962, p. 2.

26 *Ibid.*, p. 9.

27 À partir de mai 1963, le chantier de l'Expo 64 est fréquenté par plus de 500 ouvriers. *Rapport final / Conclusions*, tome 5, Lausanne, 1965, p. 43.

28 AVL, C 22: Syndic, BD 24/7551.26: Commission de la main-d'œuvre, feuille volante: «Avis important aux employeurs occupant du personnel étranger. Logement».

Concernant le recrutement du personnel, nous pouvons également remarquer une évolution puisque les premières ébauches du règlement du personnel comportaient un article stipulant que, «en règle générale, seuls pourront être engagés des employés de nationalité suisse»²⁹ mais il n'apparaît pas dans la version imprimée et distribuée dudit rapport. De plus, une correspondance entre la Police des étrangers et la direction, datée du 27 février 1963, nous apprend que les procédures de recrutement des Suisses et des étrangers ont été simplifiées selon le modèle du Comptoir suisse: les employeurs, principalement les restaurateurs, «sont invités à fournir une liste du personnel étranger à leur service et à retirer les passeports ou permis de séjour»³⁰. Les étrangers sont donc admis au sein du personnel visible de l'Expo 64. La stratégie de la direction a ainsi subi quelques remodelages puisque, dans un premier temps, elle souhaitait privilégier les Suisses pour les emplois visibles durant l'exposition tout en taisant le rôle essentiel des immigrés dans la construction des bâtiments l'abritant. Toutefois, les réalités de la vie vaudoise l'ont conduite à réviser cette politique: il était tout simplement impossible de ne puiser que dans le personnel suisse pour répondre aux besoins. Les ouvriers restent, quant à eux, à l'écart des projecteurs.

En 2003, le réalisateur Alex Mayenfisch a compilé plusieurs reportages sur les saisonniers travaillant en Suisse³¹. Le ton est souvent dénonciateur et on y aborde les processus d'entrée, la visite médicale à la frontière, les conditions de logement, les journées de travail, les loisirs ainsi que l'éloignement familial et le retour au pays: «Le statut de saisonnier interdit: de changer d'employeur, de louer son propre logement, de faire venir conjoint et enfant.» Sur l'écran, on peut observer les logements de ces ouvriers, qui sont souvent montés au pied des grandes constructions, proches des appartements qu'ils construisent mais où ils ne pourront sans doute jamais vivre. Les détenteurs d'un permis annuel sont un peu plus libres de leurs mouvements, mais ils subissent eux aussi

29 AVL, C 22: Syndic, BD 24/7551.24: Règlement du service du personnel, Règlement du service du personnel de l'Exposition nationale suisse, Lausanne 1964 au 30.03.1961, p. 2.

30 AVL, C 22: Syndic, BD 24/7551.26: Commission de la main-d'œuvre, Correspondance du 27.02.1963 entre la Police des étrangers et la direction.

31 Alex Mayenfisch, *Statut: saisonnier: le quotidien des travailleurs immigrés qui ont bâti la Suisse vu à travers les archives de la TSR de 1960 à 1990*, réalisé avec Claude Murer, production de Climage pour la Télévision Suisse Romande, 2003.

l'éloignement de leurs proches qui ne peuvent les rejoindre qu'après 18 mois. L'isolement des ouvriers n'apparaît pas dans l'Expo 64. Henry Brandt a dû se limiter à montrer une conséquence plus large de l'immigration massive: la pénurie de logements. En effet, les années soixante et leurs grands travaux – les routes cantonales et l'exposition nationale – ont permis au canton de Vaud de connaître l'expansion économique la plus marquée de Suisse. Afin de mener à bien ces projets, les autorités n'ont pas toujours respecté les directives des différents arrêtés fédéraux sur la limitation de la main-d'œuvre étrangère³². Et c'est la hausse de cette dernière qui aurait conduit à la fameuse pénurie de logements abordée dans la séquence «Problèmes» de *La Suisse s'interroge*³³. Les différents éléments cités précédemment nous permettent donc de combler un peu le silence de Brandt concernant le traitement infligé aux 5149 étrangers qui ont bâti l'exposition nationale et ils semblent justifier le sentiment d'injustice relevé par le journaliste A. Pandini dans le journal italien *Avanti*³⁴.

L'Expo 64 avait pour ambition, nous le rappelons, de présenter aux Confédérés et au reste du monde l'image d'un pays capable d'autocritique et tourné vers le futur. Ses 5 887 000 visiteurs et les souvenirs flamboyants qu'elle a gravés dans les mémoires paraissent indiquer que le but fut atteint. Lorsque l'on parle des expositions nationales suisses, on les compare généralement à un miroir tendu aux Confédérés. Tout comme pour les romans de Stendhal, il faut toujours garder à l'esprit que le reflet présenté ne colle jamais parfaitement à la réalité. Si l'Expo 64 se présentait comme une autocritique, nous avons pu constater, par le biais des nombreuses censures et modifications, que le portrait devait toujours rester favorable à la Suisse. L'exemple des ouvriers est particulièrement intéressant, car, bien que la présence de la main-d'œuvre étrangère génère des tensions durant les années soixante, cette question est finalement peu présentée et analysée dans le cadre de

32 Cerutti, *op. cit.*, p. 130.

33 Walther, *La Suisse s'interroge, ou l'exercice de l'audace, op. cit.*, p. 64.

34 Voir note 19.

la manifestation. Seul Henry Brandt parvient à l'énoncer; mais les trois minutes de la séquence «Problèmes» peuvent-elles véritablement suffire? De plus, cette séquence n'est pas la plus emblématique du film *La Suisse s'interroge* et les visages de tous ces saisonniers sont vite balayés par le regard effaré du petit garçon dans «La course au bonheur».